

Communication N° 12 - 2016 au Conseil communal

Séance du 2 novembre 2016

**Réaménagement du carrefour entre
l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho
Bouclerement des crédits d'investissement du préavis
N° 19-2013**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

En date du 20 novembre 2013, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 359'500.00 TTC destiné à couvrir les frais liés au préavis cité en titre.

Les travaux ont débuté en juillet 2014 et se sont achevés en septembre 2014 par la pose du revêtement routier.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclerement des crédits d'investissement engagés pour les études et constructions provenant du préavis susmentionné, selon les indications ci-après :

Le coût total des travaux s'est élevé au final à CHF 418'575.15 TTC en raison d'impératifs techniques non prévus dans l'appel d'offres qui a servi à l'élaboration de la demande de crédit du préavis et, également, afin d'apporter certaines adaptations nécessaires au bon déroulement du chantier. La différence de CHF 60'000.00 a été financée par le biais des comptes budgétaires de l'exercice 2014 comme suit :

Aménagements urbains

CHF 12'140.00 sur le compte 441.3145 « Entretien des parcs et des zones de loisirs ».

Justificatif :

- plantations plus importantes ;
- création d'une zone verte au Sud ;
- mobilier urbain supplémentaire.

Assainissement

CHF 21'800.00 sur le compte EMR 460.5040 « Réseau d'épuration ».

Justificatif :

- raccordement de tous les dépotoirs de route au collecteur principal ;
- création d'une chambre de visite ;
- sondages supplémentaires.

Routes

CHF 26'060.00 sur le compte EMR 430.3142 « Routes ».

Justificatif :

- remplacement de la structure complète des arrêts de bus ;
- surface de route supplémentaire ;
- réfection des ch. de Carvalho et de la Source.

Une recette nette de CHF 71'383.00 TTC provenant de la contribution fédérale au projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) est à déduire de la dépense à amortir.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 287'192.35 TTC imputé aux comptes du préavis N° 19-2013 sera amorti de la façon suivante dès le 1^{er} janvier 2017 :

- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation et de traitement des eaux ;
- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau des routes et aménagements urbains.

Le nouvel aménagement du carrefour répond pleinement aux objectifs visés par le projet. Sondés au terme des travaux, les usagers se sont d'ailleurs dits dans leur très grande majorité satisfaits de la nouvelle configuration des lieux.

Comme prévu, les cyclistes ont désormais une voie de préselection qui leur est réservée pour s'engager dans le contresens cyclable du ch. de Carvalho depuis l'av. C.-F. Ramuz. Par ailleurs, l'augmentation des surfaces dévolues aux piétons, grâce en particulier aux nouveaux trottoirs continus aménagés au débouché des zones 30 km/h du ch. de la Source et du ch. de Carvalho, confèrent à ce carrefour très fréquenté une atmosphère plus conviviale et apaisée.

Enfin, les nouveaux arrêts de bus sur chaussée ont permis de réduire au-delà de toutes les attentes les temps de parcours des bus des lignes tl n^{os} 4 et 25, avec des gains mesurés

atteignant jusqu'à 1 minute 30' sur l'ensemble de l'av. C.-F. Ramuz. La vitesse commerciale et l'attractivité des bus ne s'en trouvent que renforcées.

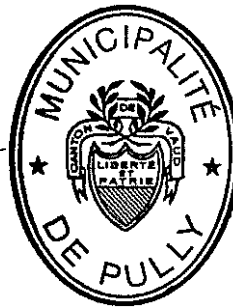
Le pari qui avait été fait par souci d'économie de ne pas renouveler les réseaux souterrains dans le périmètre des nouveaux aménagements ne s'est par contre pas avéré payant. La découverte de travaux urgents à entreprendre sur certains branchements d'évacuation des eaux, de même que la survenue d'une importante fuite d'eau qui a passablement endommagé la route à peine les travaux terminés, ont convaincu la Municipalité de la nécessité de procéder à des travaux complémentaires de modernisation des réseaux, lesquels feront l'objet d'un préavis *ad hoc*, qui sera soumis au Conseil communal en 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner